

Communiqué aux parents Septembre 2019

Dates importantes

- 12 septembre : Photo scolaire – Alizé
- 12 septembre : Assemblée générale des deux écoles – 19h00 au pavillon des Mousserons
- 13 septembre : Photo scolaire - Mousserons
- 20 septembre : Journée pédagogique
- 30 septembre : Journée de déclaration officielle de la clientèle (présence importante)

Étapes 2019-2020

	Remise du bulletin
Première communication	11 octobre
1 ^{re} étape	Semaine du 11 novembre
2 ^e étape	Au plus tard le 13 mars
3 ^e étape	22 juin

Journées pédagogiques

Veillez noter que cette année, il n'y aura pas de journées pédagogiques mobiles. Toutes les pédagogiques sont notées au calendrier scolaire 2019-2020. Ce dernier est disponible sur le site de la CSDN.

Sécurité à l'école

Débarcadère le matin : pavillon de l'Alizé

Lorsque vous venez reconduire votre enfant le matin à partir de 7h40 et que votre voiture est stationnée dans le débarcadère, il est important de laisser votre enfant se diriger seul dans la cour d'école. Des parents ont rapporté que des voitures demeuraient trop longtemps stationnées. Du côté de la cour du préscolaire et de celui du stationnement, des éducatrices sont présentes pour accueillir les enfants.

Stationnement du personnel : pavillon de l'Alizé

Veillez noter qu'avant 8h00, le stationnement de l'école est réservé aux membres du personnel. Présentement, plusieurs parents l'utilisent pour débarquer leurs enfants à l'école. Cette pratique augmente la circulation dans le stationnement, ce qui rend la traverse piétonnière moins sécuritaire pour les élèves et les parents.

Si vous devez utiliser le stationnement du personnel en fin de journée (après 15 h 30), assurez-vous de laisser les stationnements réservés aux personnes handicapées ainsi que la zone lignée libre. Ainsi, vous faciliterez la vie de personnes ayant besoin de ces espaces.

Circulation dans l'école

Lorsque vous vous présentez à l'école, vous devez tout d'abord passer par le secrétariat afin d'annoncer votre présence.

Les secrétariats étant fermés le midi, si vous venez chercher votre enfant pour le dîner, il est important de le dire à l'avance à l'enseignant et au service de garde. Votre enfant sera alors dirigé à l'extérieur à la cloche. Nous demandons votre collaboration afin que celui-ci revienne seulement pour le retour en classe (voir horaire ci-dessous).

Horaire de l'école (rappel)

	Alizé	Mousserons
Heure permise d'arrivée sur la cour le matin	7h40	7h35
Heure d'entrée des élèves le matin	7h50	7h45
Heure de début des cours le matin	7h55	7h50
Heure permise d'arrivée sur la cour le midi	12h45	12h30
Heure d'entrée des élèves le midi	12h50	12h35
Heure de début des cours le midi	12h55	12h40

Il est important de respecter l'heure du début des cours. Les retards des élèves ont un impact sur le groupe-classe et sur votre enfant. Lorsque votre enfant arrive en retard, il peut interrompre l'enseignement qui se vit en classe. De plus, il peut manquer des informations déjà transmises aux élèves par l'enseignant.

Arrivée le matin pour les élèves fréquentant le service de garde

ÉTANT DONNÉ QU'IL Y A PRISE DE PRÉSENCE LE MATIN :

PAVILLON ALIZÉ : Veuillez consulter le document en pièce jointe

PAVILLON MOUSSERONS : À son arrivée le matin, l'élève fréquentant le service de garde se dirige au local du service de garde. Les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde doivent arriver pour l'heure de surveillance du personnel enseignant (horaire selon tableau ci-haut). Aucun parent ne peut circuler dans la cour.

Exercice des mesures d'urgence

D'ici la fin du mois d'octobre, nous procéderons à un exercice de nos mesures d'urgence, l'évacuation. Il s'agit d'une procédure mise en opération lors d'événements nécessitant que tous les élèves et membres du personnel sortent de l'établissement comme lors d'une alarme d'incendie.

Soyez assurés que nous préparerons avec délicatesse et professionnalisme cet exercice et nous l'annoncerons adéquatement aux élèves pour qu'ils ne vivent pas de traumatisme.

La boîte à lunch



Un simple rappel...les noix, les arachides et leurs dérivés sont interdits. Les plats pour les micro-ondes doivent être identifiés. Vous devez fournir les ustensiles et les condiments. Ces simples règles assurent la sécurité et le bon déroulement de l'heure du dîner pour tous. Pour la collation, voici ce qui est permis : légumes, fruits, fromage ou yogourt.

Motivation des absences des élèves et avis de changement d'horaire

Il demeure essentiel que les parents motivent l'absence de leur enfant. Aucune motivation ne peut se faire verbalement par l'élève. **De plus, nous vous demandons de ne pas envoyer de courriel pour motiver l'absence de votre enfant le jour-même.**

Si l'absence est prévue : En avisant son enseignante par le biais d'une note dans son sac. La même procédure s'applique si votre enfant doit quitter l'école en cours de journée ou si un retard est prévu.

À ce moment-là, il n'est pas nécessaire d'aviser le secrétariat.

Si l'absence n'était pas prévue : En avisant le secrétariat par téléphone :
418-839-7877 poste 0 pour le Pavillon de l'Alizé
418-839-4179 poste 0 pour le Pavillon des Mousserons

Pour les élèves qui fréquentent le service de garde, il ne faut pas oublier de motiver l'absence au poste 65440 (Alizé) et poste 65540 (Mousserons). Veuillez prendre note que le répondeur téléphonique est toujours en service. **Ne pas envoyer de courriel pour motiver l'absence de votre enfant le jour-même.**

L'enfant qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat avant de se diriger à sa classe.

Lorsqu'un parent vient chercher son enfant en cours de journée, il doit se présenter au secrétariat. L'enfant est alors informé et vient rejoindre le parent au secrétariat.

La facturation au service de garde

La facturation est établie en fonction de votre réservation de base et elle comprend les journées pédagogiques de la rentrée et le mois de septembre. La journée pédagogique du mois de septembre vous sera facturée sur l'état de compte du mois d'octobre. Pour ce qui est des enfants avec une fréquentation sporadique, les ajouts vous seront facturés le mois suivant. Vous pouvez payer en un ou plusieurs versements, mais avant la date limite. Si vous désirez faire une modification de votre réservation de base, c'est possible, nous vous demandons un préavis de deux semaines et vous devez le faire par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet que vous retrouverez sur notre site Internet. Pour plus de renseignements, contactez la responsable du service de garde.

Incident pouvant survenir dans un établissement scolaire

La Commission scolaire des Navigateurs s'assure que les installations matérielles de ses établissements sont conformes et respectent les normes de sécurité. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises. Nous vous rappelons que l'assurance que détient la commission scolaire est une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité de la commission scolaire est établie. Il appartient donc à chaque parent d'assurer son enfant pour tous les incidents où la preuve de responsabilité de la commission scolaire ne serait pas établie, par une assurance-accident.

ACADÉMIE DES VIKINGS MINI-BASKET



Viens jouer avec nous !
ÉCOLE SECONDAIRE LES ETCHEMINS – AUTOMNE 2019

Entraînements supervisés (10 séances, 100 \$) RÉCRÉATIF	20 séances + tournois, 150 \$ COMPÉTITIF	Information et inscription :
1^{er} octobre au 3 décembre 2019 - 1 ^{re} à 6 ^{ème} année du primaire - Mardi de 18 h 15 à 19 h 30 à l'ESLE - Inclut un t-shirt	28 septembre au 14 décembre 2019 - 5 ^e et 6 ^e année du primaire - Mardi de 18 h 15 à 19 h 30 et samedi de 10 h à 12 h à l'ESLE - Inclut la comsile de match - Formation d'équipe compétitive	418 834-2462 poste 22086 esle.qc.ca (Vie sportive/Les Vikings/Académie des Vikings)



L'ESLE